
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Du mardi 27 juin 2006

Présents : M. Jean-Pierre JORCIN - Me. Cécile BURDIN - MM. Cosme DAMÉ - Jacques FINIELS - Me. Emma GAGNIERE - MM. Vincent GAGNIERE - Gilbert PILLOUD - Guy SUIFFET - Laurent SUIFFET - Albert TOURT -

Avis sur le projet Lyon Turin Ferroviaire

Les enquêtes conjointes publiques portant sur l'utilité publique du projet et sur la demande d'autorisation déposée au titre de la loi sur l'eau sont en cours depuis le 23 mai 2006 jusqu'au 30 juin 2006.

Ce dossier concerne les travaux, ouvrages et aménagements de la partie française entre Saint-Jean-de-Maurienne et la frontière franco-italienne.

La carrière du Paradis a été retenue par LTF pour le dépôt de 6 millions de m³ de matériaux extraits des tunnels de base côté italien et de Bussoleno. Ces matériaux seront acheminés par téléphérique depuis la zone de chantier d'Esclosa.

Le conseil municipal estime que les documents du dossier d'enquête dont l'étude d'impact, ne prennent pas suffisamment en compte les aspects humains et agricoles ni les conséquences liées à la dispersion des poussières occasionnées par ce chantier.

En effet, il souhaite soulever les points suivants :

- l'étude d'impact n'aborde pas la question des nuisances au niveau du pastoralisme et du tourisme, sachant que la dépose des matériaux rocheux va durer entre 6 et 7 ans et qu'aucune étude n'a démontré que les poussières ne viendraient pas perturber l'espace alentour (AOC Beaufort) ; de plus l'impact visuel des travaux est important puisque la carrière est visible depuis le col et sur l'ensemble du plateau,
- le dossier indique qu'il n'y a pas d'habitations autour de la carrière alors qu'un hôtel-restaurant est situé à moins de 500 mètres de la carrière, le hameau de Grand Croix où se trouvent un bar, un hôtel-restaurant ainsi que des habitations est situé à proximité, ces établissements travaillent avec le tourisme,
- l'alpage de Grand Croix a été reconquis par les agriculteurs locaux sur des « strates lunaires » laissées par le chantier EDF après la construction du barrage, on peut craindre qu'il soit envahi par les poussières, étude d'impact - page B 32 « la qualité de l'air est très bonne et la configuration géographique du site est très favorable à la dispersion des polluants », cela implique-t-il qu'il y aura des polluants ?,
- l'étude expose que les matériaux seront déposés dans « la dent creuse » alors que sur le plan la zone de dépôt dépasse cette limite et déborde autour du carro,
- il est précisé qu'un téléphérique pour le transport des matériaux sera implanté sur le sol italien, sauf les deux derniers pylônes, alors que l'espace situé entre la carrière du Paradis et la frontière italienne est entièrement soumis à un arrêté de biotope (zone B),

- les matériaux qui doivent être déposés ne font pas partie des mesures de l'enquête publique, qu'en est-il ?
- il est stipulé, page B 101, « Eaux superficielles : aucun écoulement temporaire ou permanent recensé sur le site ou à sa proximité », alors que le printemps et l'été l'eau coule sur la paroi rocheuse de « Gran Scala » adossée à la carrière du Paradis, cette eau se transforme l'hiver en cascade de glace,
- l'étude d'impact - page B 32 indique qu'il n'y a pas de marmottes dans la carrière, alors qu'à la page I 139 il est dit : « la présence de marmottes dans le fond de la dent creuse a été notée »,
- lors de la construction du barrage du Mont-Cenis, des études sismologiques ont été réalisées par des bureaux d'études, de même une enquête devrait déterminer la réaction sur la paroi rocheuse qui domine la Plaine Saint-Nicolas une fois que la carrière sera remplie de 6 M m3 de matériaux

Statuts de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise

Le conseil municipal approuve l'intérêt communautaire des compétences et des actions de la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise. Cette dernière a délibéré pour valider les différents groupes de compétences, notamment :

- Aménagement de l'espace,
- ORIL,
- Développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Voirie et transports,
- Action sociale,
- Construction, fonctionnement et entretien d'équipements,
- Centre de secours.

Renouvellement du bail de la Trésorerie

Suite à restitution à la commune des locaux à usage de logement de fonction, le bail du 27 janvier 1998, donnant en location à l'Etat (Direction de la Comptabilité Publique) divers locaux abritant la Trésorerie, a été résilié à compter du 30 avril 2006.

Un nouveau bail, excluant le logement, au prix du marché actuel des locations, est proposé par la Direction des Services Fiscaux pour la période du 1^{er} mai 2006 au 30 avril 2015 moyennant un loyer annuel de 3 230 € révisable par périodes triennales.

Achat de bois

Une proposition sera faite à Monsieur Lucien JORCIN pour le rachat du bois se trouvant sur le terrain de Pré Novel dont la commune doit réaliser l'acquisition pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable. Le mode de calcul (prix du bois livré scierie moins coût d'exploitation) sera retenu pour d'éventuelles transactions futures.

D'autre part, le conseil étudie la mise en place d'un nouveau système pour le tirage des affouages et rappelle que l'affouage est un usage et implique le devoir de respecter les règles d'exploitation qui s'y rapportent.

Indemnités stagiaires

La commune est sollicitée pour des demandes de stages par des étudiants dans le cadre de stages en entreprises prévus dans leur cursus scolaire.

Il propose que la commune réponde favorablement à ces demandes dans la mesure où leur encadrement est possible.

De plus, les étudiants apportent, selon leur profil et la mission qui leur est impartie, une aide précieuse à la collectivité qui peut justifier l'attribution d'une indemnité selon la réglementation en vigueur.

Vœu pour le maintien du service de chirurgie au Centre Hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne

Le rapport du Professeur VALLANCIEN au Ministre de la Santé « sur l'évaluation de la sécurité, de la qualité et de la continuité des soins chirurgicaux dans les petits hôpitaux publics en France » a classé le service de chirurgie du centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne dans la liste des 113 petits hôpitaux disposant d'un service de chirurgie effectuant moins de 2000 actes opératoires par an.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un vœu demandant instamment à Monsieur le Ministre de la Santé que soit confirmé le maintien en activité du service de chirurgie du centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne compte tenu des éléments suivants :

- le nombre d'interventions de ce service en 2005 est largement supérieur à celui indiqué dans le rapport VALLANCIEN : 1 746 au lieu de 1 132.
- Le taux d'infections nosocomiales en 2005 est de 1,97/1 000 journées d'hospitalisation, bien inférieur à la moyenne nationale.
- L'ACCESSIBILITE AUX SOINS : le centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne est le seul établissement de proximité de la vallée de la Maurienne (41 000 habitants). Le temps moyen d'accès au centre de référence est de 45 minutes depuis Saint Jean de Maurienne mais beaucoup plus pour la haute vallée, certaines communes se trouvant à plus de 70 kilomètres du chef lieu d'arrondissement. De plus cette vallée de 120 kilomètres de long est un axe de communication européen important et un projet de très grands travaux (nouvelle liaison ferroviaire LYON-TURIN) pourrait voir le jour dans les toutes prochaines années. Enfin, en saisons touristiques la population fait plus que doubler puisque la vallée compte aujourd'hui 110 000 lits touristiques. Les risques sanitaires sont de plusieurs ordres avec une population vieillissante, une accidentologie potentielle importante liée à la circulation, dense sur cet axe international, à la traumatologie relative à la pratique sportive touristique, aux risques industriels, enfin avec plusieurs sites classés SEVESO.
- LA QUALITE ET LA CONTINUITE DES SOINS :
 - o Le centre hospitalier a été accrédité en janvier 2003, sans réserve, ni recommandation.
 - o L'établissement se prépare à la visite de certification en décembre 2006.
 - o Les 4 chirurgiens sont des praticiens hospitaliers.

- Le centre hospitalier a signé les accords de coopération et de conventionnement avec les centres hospitaliers référents notamment GRENOBLE et CHAMBERY.
- Le bloc opératoire est ouvert 24 heures sur 24 : les équipes opératoires comprenant des personnels médicaux et paramédicaux, chirurgicaux et anesthésistes pouvant assurer la continuité des soins sans fermeture du bloc opératoire tout au long de l'année.

Les autorités de tutelle régionales et notamment l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de LYON sont sensibles aux arguments développés ci-dessus et ont retenu le maintien de ce service de chirurgie dans le S.R.O.S. 3 (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire) pour la période 2006-2011.

Tous ces éléments plaident fortement pour un maintien confirmé de ce service de chirurgie au centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne.

Questions diverses

Le conseil municipal

- approuve le projet de mise en place d'un panneau lumineux d'informations dont le coût est évalué à 15 950 € HT (y compris la pose et le raccordement) et sollicite une subvention de 33% au titre du programme Leader +,
- prend connaissance d'un courrier de Monsieur Patrick Pacalon, Président de l'Association Accueil et Loisirs des Enfants en haute Maurienne, relatif au projet d'agrandissement de la garderie les P'tits Marrons,
- prend connaissance des permis de construire déposés par l'Association les Edelweiss pour la création d'une terrasse, M. Daniel JORCIN pour la restructuration de locaux rue du Mont-Cenis, Mrs Loïc DAMÉ, Richard GRAVIER-Armelle BOIS pour la construction de maisons individuelles au hameau d'Herbefin et M. Pierre ROSAZ pour la construction d'une maison rue des Ruchers,
- route du Preoz, les travaux doivent se réaliser la semaine du 14 juillet,
- est informé qu'une visite a eu lieu avec le Parc National de la Vanoise sur le tracé de la piste de Pierres Longues. Le PNV propose de réfléchir à son éventuel déplacement au-dessus, en contrepartie il remettrait en état le réseau d'irrigation. Cette proposition ne satisfait pas le conseil municipal, en effet, ce tracé a déjà été étudié mais n'avait pas obtenu l'accord des propriétaires concernés,
- les points suivants ont été abordés :
 - compensations agricoles du SIVOM,
 - un engravement au niveau du Pont d'Arban provoque l'élévation du niveau de l'Arc,
 - la CCHMV réalise une étude sur les alpages (avenir des alpages du Mont-Cenis),
 - réflexion sur l'emplacement du départ du télésiège de liaison avec Termignon.